

Annexe - Eau potable

Travaux

Liste des éléments complémentaires à fournir pour justifier d’un dossier complet de demande d’aide

**☞ IMPORTANT**: pour toute prestation confiée à un prestataire dans le cadre d’un marché public, le demandeur de l’aide **devra transmettre à l’Agence l’offre de l’(des)entreprise(s) retenue(s)**, et ce, sans attendre nécessairement la notification.

Les éléments complémentaires, au formulaire initial de demande d’aide diffèrent selon la nature de ou des opérations objets de la présente demande d’aide.

Leur liste est établie ci-après par type d’opérations.

1. ***Engagements généraux***

Je soussigné(e) , agissant en qualité de , déclare :

* avoir renseigné les éléments permettant de calculer le prix du service d’eau potable HT incluant les redevances Agence dans l’observatoire national des services d’eau et d’assainissement (SISPEA),
* pour les collectivités visées par l’art. D. 2224-5 du CGCT, avoir renseigné l’ensemble des autres indicateurs obligatoires dans l’observatoire national des services d’eau et d’assainissement (SISPEA),
* avoir équipé le (les) point(s) de prélèvement dans le milieu naturel, d’un dispositif de comptage (sauf pour études et compteurs de prélèvements) ou engagement à l'installer (pour tout nouveau compteur, le service redevance doit valider le positionnement),
* avoir transmis les conclusions du schéma directeur d’eau potable ou des études justifiant la nécessité des travaux. Dans le cas contraire, les fournir à la présente demande,
* respecter les instructions de la charte de qualité des réseaux d’eau potable (<http://www.astee.org/production/la-charte-de-qualite-des-reseaux-deau-potable/>),
* respecter les conditions du décret n°2021-97 du 27/01/2012 pour des travaux issues d’une problématique quantitative et concernant les rubriques 2.4, 2.5 et 2.2 (cas d’une usine de traitement lors d’une vulnérabilité avérée de la ressource).
1. ***Travaux***

*Cochez les cases lorsque les documents sont fournis.*

* 1. **Pour tout type de travaux (éléments nécessaires quelle que soit la nature des travaux)**

[ ]  Dossier de consultation des entreprises (dont l’Agence a vérifié la conformité avec les objectifs définis par la délibération applicable)

[ ]  Offre de l’entreprise retenue (mémoire, DQE)

[ ]  Pour les ouvrages neufs, déclaration de propriété des terrains ou accords de servitudes pour certains ouvrages

* 1. **Pour usine de traitement (en plus des éléments du 2.1)**

[ ]  Proposition technique de l’entreprise retenue (incluant synoptiques)

[ ]  Avis favorable de l'ARS

[ ]  Arrêté préfectoral autorisant le projet, si nécessaire

[ ]  Déclaration d’utilité publique (DUP) des périmètres de protection ou à défaut, dossier complet visé par le service de l’état instructeur

[ ]  PGSSE établi ou engagé (uniquement si traitement des paramètres bactériologies, arsenic, turbidité)

[ ]  Arrêté ZSCE de périmètre (uniquement si traitement des paramètres phytosanitaires et nitrates)

[ ]  Acte administratif spécifique justifiant la vulnérabilité avérée de la ressource (aquifère déficitaire, sécheresse...) c’est-à-dire un avis des services de l'état sur la vulnérabilité avéré de la ressource (uniquement si problématique quantitative)

* 1. **Pour périmètre de protection (en plus des éléments du 2.1)**

[ ]  Arrêté de DUP incluant l’ensemble des préconisations de la DUP

[ ]  Evaluation du coût par la SAFER ou l'avis des domaines (uniquement si acquisition foncière)

* 1. **Pour les systèmes de réutilisation des eaux épurées ou les systèmes de collecte et de stockage en vue de la récupération des eaux pluviales (en plus des éléments du 2.1)**

[ ]  Avis favorable de l'ARS

* 1. **Stockage d’eau brute à destination de l’alimentation en eau potable (en plus des éléments du 2.1)**

[ ]  Document attestant l’identification du projet dans le volet quantitatif d’un SAGE approuvé ou à défaut dans un schéma directeur d’eau potable

 A le

**Le demandeur** (signature et cachet)